



# Bureau d'information du Canada

Budget des dépenses  
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-103

ISBN 0-660-61220-8

**Bureau d'information du Canada**

**Budget des dépenses 2000-2001**

**Un rapport sur les plans et les priorités**

# Table des matières

## **Section I : Messages**

<i>A. Message du Ministre</i> .....	3
<i>B. Déclaration de la direction</i> .....	5

## **Section II : Vue d'ensemble du Ministère**

<i>A. Mandat, rôles et responsabilités</i> .....	7
<i>B. Objectifs du Ministère et du Programme</i> .....	9
<i>C. Facteurs externes influant sur le Ministère</i> .....	9
<i>D. Dépenses prévues du Ministère</i> .....	10

## **Section III : Plans, résultats et ressources**

<i>A. Objectif du secteur d'activités</i> .....	11
<i>B. Description du secteur d'activités</i> .....	11
<i>C. Principaux engagements relatifs aux résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources</i> .....	12

## **Section IV : Information financière** ..... 15

## **Section V : Autres renseignements** ..... 16

# Section I : Messages

## A. *Message du Ministre*

Je suis fier de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur les plans et les priorités du Bureau d'information du Canada (BIC), pour la période de planification financière 2000-2001.

Étant donné la prolifération de l'information mise à leur disposition, les Canadiens et Canadiennes sont plus renseignés que jamais sur le monde qui les entoure. Par conséquent, leurs besoins d'information sont toujours plus complexes et pointus. Le BIC tente d'y répondre en améliorant les communications entre le gouvernement du Canada et les citoyens. Il contribue ainsi à répondre au désir des Canadiens et Canadiennes d'être mieux informés sur l'orientation globale, les grandes priorités et les programmes et services que le gouvernement met à leur disposition.

Les travaux du BIC, jusqu'à présent, ont eu un effet positif sur la façon dont le gouvernement communique. Pour 2000-2001, le BIC accordera une importance particulière aux communications du gouvernement du Canada dans son ensemble, aidant à la promotion du plan global et des services de ce dernier. Comme il sera aussi important, en 2000-2001, d'améliorer les communications du gouvernement du Canada avec les Canadiens et Canadiennes aux paliers régional et local, le BIC poursuivra ses efforts afin de mettre en place une capacité de coordination des communications régionales.

En 2000-2001, le BIC poussera davantage ses recherches afin de parfaire ses connaissances sur les opinions, attitudes et besoins des Canadiens et Canadiennes en matière de communications gouvernementales. Ses recherches ont été un atout précieux grâce auquel il a pu mettre de l'avant des activités de communications axées sur les citoyens. Il a ainsi appris que les Canadiens et Canadiennes veulent plus d'information sur les programmes et services du gouvernement et il saisit désormais mieux leurs préférences quant aux véhicules de communications à privilégier. Au cours de l'année à venir, le BIC élaborera des activités de communications en se fondant sur les constatations dégagées de ses recherches.

Le BIC continuera à travailler en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et groupes communautaires afin de mieux informer les Canadiens et Canadiennes sur les programmes et services mis à leur disposition. Des efforts particuliers seront entrepris pour joindre les Canadiens et Canadiennes qui, pour diverses raisons, ont du mal à obtenir de l'information.

En s'appuyant sur les assises solides de ses recherches et sur le succès de ses activités de communications, le BIC, en 2000-2001, permettra à un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes d'être mieux renseignés sur les programmes et services de leur gouvernement.

Alfonso Gagliano  
Ministre responsable du Bureau  
d'information du Canada

## **B. Déclaration de la direction**

### **DÉCLARATION DE LA DIRECTION** ***Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001***

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 du Bureau d'information du Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, priorités, stratégies et résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Marc Lafrenière, directeur exécutif  
Février 2000



## **Section II : Vue d'ensemble du Ministère**

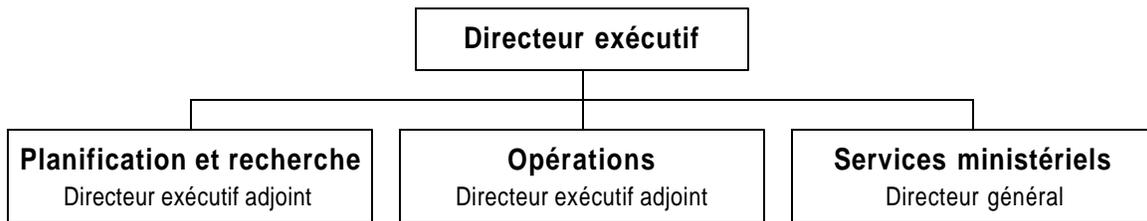
### ***A. Mandat, rôles et responsabilités***

Le Bureau d'information du Canada (BIC) a pour mandat d'améliorer les communications entre le gouvernement du Canada et les citoyens. Tandis que tous les ministères et organismes communiquent au sujet des activités qui tombent dans leur sphère de compétence, le BIC se consacre de plus en plus à communiquer avec les citoyens dans une perspective globale, pour représenter l'ensemble du gouvernement du Canada. Ainsi, le gouvernement du Canada est plus en mesure de répondre aux besoins d'information des citoyens sur l'orientation globale, les grandes priorités et le vaste éventail de programmes et services à leur disposition.

En se fondant sur des recherches en matière d'opinion publique et de communications, le BIC élabore des initiatives de communications régionales et nationales axées sur les citoyens et adaptées à leurs besoins. Il fournit aussi avis et soutien, de concert avec le Bureau du Conseil privé, au Comité spécial du Cabinet sur les communications gouvernementales, créé en 1998 afin d'améliorer l'efficacité des communications gouvernementales.

Le rôle et le mandat du BIC ont graduellement évolué pour devenir ce qu'ils sont maintenant. Quand le BIC a été mis en place le 9 juillet 1996 par le décret 1996-1066, son mandat donnait suite à l'engagement du gouvernement d'informer les Canadiens et Canadiennes sur leur pays, leurs concitoyens, le renouvellement de la fédération et le rôle du gouvernement du Canada. Le mandat, qui était au départ surtout axé sur l'unité, est maintenant davantage axé sur les communications du gouvernement du Canada. Cette évolution a découlé de l'engagement qu'a pris le gouvernement d'améliorer ses communications avec les citoyens.

## Responsabilités



Le BIC compte trois secteurs principaux, comme l'indiquent le tableau ci-dessus et la description qui suit.

Le secteur de la **PLANIFICATION ET DE LA RECHERCHE** établit le cadre, les plans et les objectifs stratégiques du BIC et il évalue et mesure les activités du Ministère et en rend compte. En s'appuyant sur ses activités de recherche sur l'opinion publique et les communications, de suivi et d'analyse de l'environnement, le secteur de la Planification et de la recherche fournit des avis, évaluations et recommandations stratégiques qui aident à guider le BIC, d'autres ministères ainsi que le Comité spécial du Cabinet dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'activités et de politiques ainsi que de programmes relatifs aux communications du gouvernement du Canada. L'élaboration d'une capacité de communications régionales aidera à améliorer la coordination des activités de communications aux paliers régional et local et à favoriser une perspective globale. Le secteur de la Planification et de la recherche compte trois directions générales : Planification stratégique, politiques et évaluation; Recherche et analyse; et Communications régionales.

De concert avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le secteur des **OPÉRATIONS** conçoit et fournit des produits, services et activités de communications qui satisfont aux besoins d'information exprimés par les Canadiens et Canadiennes. Par ses activités de suivi des reportages médias et des événements se rapportant au gouvernement ainsi que par la coordination de tournées ministérielles au Québec, le secteur des Opérations peut se tenir au courant des tendances actuelles et nouvelles qui influent sur l'atteinte des objectifs stratégiques du BIC. Il peut joindre divers segments de la population et les informer des grandes priorités, programmes et services du gouvernement par le biais de ses activités de liaisons extérieures et de relations avec les collectivités. Le secteur des Opérations comprend trois directions générales : Communications; Liaisons extérieures; et Services de l'information et opérations.

La direction générale des **SERVICES MINISTÉRIELS** est responsable des ressources humaines (paie et avantages sociaux, dotation et relations de travail), des finances et de l'administration (budgets ministériels, gestion de bureau, sécurité et achats), des technologies de l'information (systèmes informatiques et de télécommunications, centre de dépannage et formation) et d'activités institutionnelles comme les relations parlementaires, la correspondance, la gestion des documents, le traitement des demandes en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La direction générale des Services ministériels comprend quatre directions : Secrétariat général; Ressources humaines; Technologies de l'information; et Finances et administration.

## ***B. Objectifs du Ministère et du Programme***

Le BIC a pour objectif principal d'améliorer les communications entre le gouvernement du Canada et les citoyens afin de mieux satisfaire aux besoins d'information des Canadiens et Canadiennes, surtout en ce qui concerne l'orientation générale et les grandes priorités du gouvernement, ainsi que le vaste éventail des programmes et services disponibles. Par cet objectif, le BIC vise à renforcer chez les Canadiennes et les Canadiens le sentiment d'appartenir à un pays moderne et dynamique, et à mettre en lumière le rôle que joue le gouvernement du Canada ainsi que le renouvellement de la fédération.

## ***C. Facteurs externes influant sur le Ministère***

Les opinions et attitudes du public ont une grande incidence sur les activités du BIC. Ce que les Canadiens et Canadiennes nous disent dans nos sondages aide à façonner nos initiatives et les avis que nous donnons au gouvernement à propos des communications. Par exemple, nos recherches indiquent que beaucoup de Canadiens et de Canadiennes croient que le gouvernement ne leur fournit pas assez d'information et une vaste majorité croit que le gouvernement devrait mettre en tête de liste de ses priorités la communication d'information sur l'accès aux programmes et aux services. Nos recherches nous indiquent également que les Canadiens et Canadiennes sont relativement peu familiers avec les mesures prises par le gouvernement.

Les caractéristiques démographiques influent aussi grandement sur le choix de nos activités. Les stratégies de communications du BIC tiennent compte du fait que la population est de plus en plus diversifiée et pluraliste ainsi que de facteurs comme les différences régionales, le vieillissement de la population et les degrés variés d'alphabétisation.

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur ce que les Canadiens et Canadiennes nous ont dit, visitez notre site Web, à l'adresse suivante : [www.cio-bic.gc.ca](http://www.cio-bic.gc.ca)

Les percées technologiques et les nouveaux médias ont aussi des effets considérables sur la façon dont le gouvernement du Canada communique avec les citoyens et, par conséquent, sur les choix que fait le BIC et les recommandations qu'il formule, en matière de moyens de communications.

Le BIC tient compte de tous ces facteurs lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'évaluer ses activités et d'en rendre compte.

## ***D. Dépenses prévues du Ministère***

### **Bureau d'information du Canada**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1999-2000 <sup>1</sup>	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<b>Budget principal des dépenses</b>	20 280	<b>20 648</b>	20 167	20 167
Rajustements	50			
<b>Dépenses prévues nettes</b>	20 330	<b>20 648</b>	20 167	20 167
Plus : Coût des services fournis sans frais	930	<b>1 029</b>	1 029	1 029
<b>Coût net du programme</b>	21 260	<b>21 677</b>	21 196	21 196
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>60</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>83</b>

<sup>1</sup> Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

## **Section III : Plans, résultats et ressources**

### ***A. Objectif du secteur d'activités***

Fournir aux Canadiens et Canadiennes de l'information sur le Canada afin d'améliorer les communications entre le gouvernement du Canada et les citoyens et de mieux renseigner ces derniers sur l'orientation globale et les grandes priorités du gouvernement, ainsi que sur le vaste éventail des programmes et services disponibles.

### ***B. Description du secteur d'activités***

Depuis sa création, le BIC met à la disposition des Canadiennes et Canadiens une information exacte au sujet du Canada, de ses citoyens et de ses réalisations, et fait en sorte que les Canadiennes et Canadiens soient conscients du rôle que joue le gouvernement du Canada, par ses activités, ses programmes et ses services, dans la réalisation des objectifs nationaux et la satisfaction des besoins de la population. De plus, il appuie les Canadiennes et Canadiens qui souhaitent contribuer à la promotion de l'identité canadienne et à l'édification d'un Canada meilleur en établissant des liens et des partenariats avec des groupes et des particuliers. Le BIC fournit également conseils et soutien au président du Comité du Cabinet sur les communications gouvernementales.

Pour ce faire, le BIC élabore et exécute des projets visant à renforcer les communications entre le gouvernement et les citoyens. Par ses activités de communications et d'information, ses relations avec les collectivités, ses activités de recherche, d'évaluation et sa présence régionale, il cherche sans cesse à cerner les besoins de communications des Canadiens et Canadiennes et à trouver des façons plus efficaces de mieux les renseigner sur l'orientation globale, les grandes priorités, les programmes et les services du gouvernement.

### C. Principaux engagements relatifs aux résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources
<p>Communications améliorées entre le gouvernement du Canada et les citoyens pour mieux répondre aux besoins d'information des Canadiens et Canadiennes sur l'orientation globale, les grandes priorités et les programmes et services du gouvernement</p>	<p>Avis et soutien au gouvernement en ce qui concerne les communications du gouvernement du Canada</p>	<p><b>Activités de recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recherche sur l'opinion publique</li> <li>• recherche et évaluation en matière de communications</li> <li>• analyse de l'environnement</li> </ul> <p><b>Activités de communications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avis stratégiques au Comité spécial du Cabinet sur les communications gouvernementales et aux ministères et organismes fédéraux</li> <li>• produits gouvernementaux (comme des campagnes de publicité dans des hebdomadaires communautaires, à la radio et à la télévision et des guides sur les programmes et services destinés aux citoyens)</li> <li>• coordination régionale</li> </ul> <p><b>Activités de liaisons extérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• activités communautaires tenant compte des intérêts et des préoccupations des citoyens</li> </ul> <p><b>Activités d'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi et analyse médiatiques</li> <li>• coordination de tournées ministérielles au Québec</li> <li>• produits d'information (comme des calendriers d'événements et Info-Régions, une banque de données d'information régionale)</li> </ul> <p><b>Communication des pratiques exemplaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• série de conférences</li> <li>• guides et autres produits et activités pour promouvoir et diffuser les pratiques exemplaires</li> </ul>	<p>21 millions de dollars</p> <p>effectifs comptant 83 équivalents temps plein</p>
	<p>Coordination améliorée des activités de communications régionales, dans la perspective globale des communications du gouvernement du Canada</p>		
	<p>Capacité de préparation opérationnelle</p>		

Les principaux engagements relatifs aux résultats et *les résultats prévus* figurant dans le tableau à la page précédente permettent de canaliser et d'orienter les activités du BIC, lesquelles peuvent être classées dans cinq grands domaines : recherche, communications, liaisons extérieures, information et diffusion des pratiques exemplaires.

### **Activités de recherche**

La recherche, au BIC, nous aide à mieux comprendre le contexte public global influant sur les communications et les attitudes des Canadiens et Canadiennes à l'égard des communications du gouvernement du Canada. En s'appuyant sur les résultats de ses recherches, le BIC travaille étroitement avec plusieurs ministères fédéraux et d'autres intervenants afin d'élaborer des projets visant à aider le gouvernement à communiquer son orientation globale, ses priorités, ses programmes et ses services. En 2000-2001, le BIC continuera à sonder les Canadiens et Canadiennes sur leurs attitudes et leurs préférences relativement aux communications. Il mènera aussi des activités de recherche et d'évaluation afin de pouvoir soumettre des campagnes de communications particulières à des pré-tests et à des post-tests.

### **Activités de communications**

En 2000-2001, le BIC engagera une grande partie de ses efforts dans la conception et l'exécution de produits et d'initiatives de communications innovateurs et axés sur le citoyen. Ces initiatives de communications intégrées seront conçues de manière à tenir compte des besoins et des intérêts des citoyens en matière d'information sur le programme global et les grandes priorités du gouvernement du Canada ainsi que sur les programmes et services qu'il fournit. Elles seront fondées sur les résultats des recherches du BIC et sur ce qu'il a appris jusqu'ici par l'expérience. L'ajout de coordonnateurs régionaux des communications fera en sorte que les communications du gouvernement du Canada aux paliers régional et local soient mieux coordonnées et concertées. Le BIC continuera aussi à jouer un rôle important dans divers projets de communications pangouvernementaux dirigés par d'autres ministères et organismes. Par exemple, il travaille étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à la révision de la politique du gouvernement en matière de communications. Il collabore aussi avec le Bureau du Conseil privé au développement et renouvellement de la collectivité des communications gouvernementales.

### **Activités de liaisons extérieures**

Les activités de liaisons extérieures ou de relations avec les communautés encouragent les Canadiens et Canadiennes à travailler avec le gouvernement et d'autres partenaires à l'amélioration des communications entre les citoyens et le gouvernement du Canada. Elles sont élaborées afin de joindre des groupes de citoyens et de tenir compte des besoins et intérêts régionaux et locaux en matière d'information sur les programmes et activités du gouvernement. En 2000-2001, le BIC continuera à développer et à mettre en oeuvre des projets de communications spécifiques pour satisfaire à ces besoins, en partenariat avec des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux.

### **Activités d'information**

Grâce à sa capacité de suivi des médias et à sa présence régionale, le BIC continuera à cerner les tendances actuelles et nouvelles, et ce, dans une perspective de plus en plus globale. Il collectera de l'information de façon ponctuelle et ciblée, pour permettre au gouvernement et au BIC de combler les besoins d'information des citoyens de façon efficace et efficiente. Il continuera à coordonner des visites ministérielles au Québec, fournissant des renseignements généraux factuels sur les collectivités visitées, ainsi que des services de soutien logistique, entre autres. Le BIC continuera aussi à produire divers documents d'information, tels que des calendriers d'événements, pour aider le gouvernement dans ses communications.

### **Diffusion des pratiques exemplaires**

Enfin, en 2000-2001, le BIC s'emploiera plus activement à cerner et à diffuser les pratiques exemplaires en matière de communications gouvernementales afin que les ministères et organismes puissent tirer des enseignements de l'expérience de chacun. Par exemple, le BIC planifie d'étendre le cadre de sa série de conférences traitant de la recherche sur l'opinion publique afin d'y inclure d'autres activités de communications.

## Section IV : Information financière

**Tableau 1 : Sommaire des paiements de transfert**

(En milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<b>Subventions</b>	—	<b>2000</b>	2000	2000
<b>Contributions</b>	4900	<b>2900</b>	2900	2900
	4900	<b>4900</b>	4900	4900

**Tableau 2 : Coût net du programme pour 2000-2001**

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	<b>20 648</b>
<i>Plus: Services fournis sans frais par d'autres ministères</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	<b>716</b>
Cotisations des employeurs aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	<b>313</b>
	<b>1 029</b>
<b>Coût net du Programme pour 2000-2001</b>	<b>21 677</b>

## Section V : Autres renseignements

**Tableau 3 : Références**

<p>Le Bureau d'information du Canada (BIC) est situé au :</p> <p><b>155, rue Queen, 5<sup>e</sup> étage</b> <b>Ottawa (Ontario)</b> <b>K1P 6L1</b></p> <p><b>Téléphone : (613) 992-1692</b> <b>Télécopieur : (613) 991-1952</b></p>	
<p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur les publications et les initiatives du BIC, prière de communiquer avec nous par les moyens suivants :</p>	
<p><b>INTERNET</b></p> <p>Voici l'adresse de notre site Web :</p> <p><b><a href="http://www.cio-bic.gc.ca">www.cio-bic.gc.ca</a></b></p>	<p><b>Ligne d'appel sans frais 1-800</b></p> <p>Pour obtenir des renseignements sur le Canada, des fiches documentaires ou des détails sur les activités du BIC, composez le :</p> <p><b>1 800 O-Canada</b></p>
<p><b>ACCÈS À L'INFORMATION :</b></p> <p>Toute demande d'accès à l'information doit être adressée au :</p> <p>Coordonnateur de l'accès à l'information Bureau d'information du Canada 155, rue Queen, 5<sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 6L1</p>	